

Adopté par la Municipalité de Morges dans sa séance du 19 décembre 1960. Plan et règlement soumis à l'enquête publique du 24 janvier au 23 février 1961. L'attestent:

au nom de la Municipalité
Le Syndic *Ch. P. Serex* Le Secrétaire
Vionnet



Adopté par le Conseil communal de Morges dans sa séance du 26 avril 1961.

Le Président *J. Chapuis* Le Secrétaire
P. Dupuis



Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud

Lausanne, le 5 juin 1961

Le Président: *Chapuis* Le Chancelier e.v.: *Boissier*



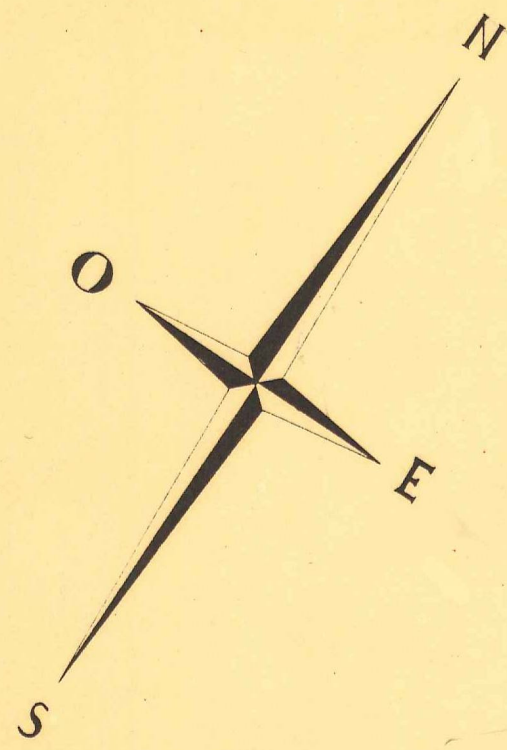
COMMUNE DE MORGES

PLAN DE QUARTIER "EN PRELLIONNAZ"

Zones d'habitation Routes et Alignements

M. BONNAZ
GÉOMÈTRE OFFICIEL
A. GUEISSAZ
ING. DPL. E. P. F.
GÉOMÈTRE OFFICIEL
MORGES

M. Bonnaz
geom.off.



cf plan modifié, approuvé le 7 sept. 1973

LEGENDE

- Zone de l'ordre non contigu
- Zone de villas
- Zone de verdure
- Zone de dévestiture
- cf modification approuvée le 19 mai 1973
- NOUVELLE LIMITE DE TERRITOIRE
- Bâtiments types A-B-C
- Alignement des constructions

1 : 1000